ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020

Pour VOTER les 15 ET 22 MARS vous avez jusqu'au 7 FÉVRIER 2020 pour VOUS INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES:



Sur Internet

www.demarches.interieur.gouv.fr, rubrique « Élections »



En mairie

en personne ou en mandatant un tiers



Par courrier

en écrivant à votre mairie



Informations

www.demarches.interieur.gouv.fr, www.service-public.fr ou contactez votre mairie

